

**Mémoire présenté par
les Valoristes, Coopérative de solidarité**



LES VALORISTES
COOPÉRATIVE
DE SOLIDARITÉ

**dans le cadre des consultations publiques sur
le projet de *Plan métropolitain de gestion des matières
résiduelles (PMGMR) 2015-2020*
de la Communauté métropolitaine de Montréal**

14 septembre 2015

Rédacteur principal - *Pierre Batellier*, cofondateur et président de la Coopérative de solidarité les valoristes, Chargé de cours en responsabilité sociale des entreprises à HEC Montréal, doctorant à l'UQAM en sciences de l'environnement.

Avec la collaboration de :

Bogdana Lupas-Collinet, membre de soutien et membre du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité Les Valoristes

Marica Vasquez-Tagliero, co-fondatrice et coordonnatrice de la Coopérative de solidarité Les Valoristes

www.cooplesvaloristes.ca

Sommaire

Présentation de les Valoristes, coopérative de solidarité.....	3
Introduction.....	4
Nos dix constats clefs en lien avec la gestion des matières résiduelles.....	5
1. Clarifier et baliser les grands objectifs et les orientations retenues.....	6
Objectifs liés au recyclage – non différenciation des secteurs d’application (résidentiel, hors-foyer, ICI)	6
Absence d’objectif sur les éléments couverts par la Responsabilité élargie du producteur	6
Flou entourant le sens donné aux termes clefs - un lexique à renforcer.....	7
2. Mieux documenter et prendre en compte la (sur)consommation et la gestion des matières résiduelles hors-foyer et la problématique des déchets sauvages.	8
Nature et portée de l’enjeu des déchets sauvages	8
Le recyclage hors-foyer, une solution efficace et suffisante ?	10
Une documentation solide pour une meilleure prise de décision	11
3. Remettre en perspective les contributions actuelles et potentielles du système de consigne, sur les plans environnemental, social et économique.....	11
Performance générale de la consigne	12
Interdépendance et complémentarités des systèmes de collecte sélective et de consigne	14
Dimensions sociales associées au système de consigne	15
Opportunités liées à la mise en place de centres de dépôt pour contenants consignés et à un élargissement de la consigne	16
Opportunités liées à une modernisation de la consigne.....	16
Conclusion	18
Annexe 1 – Complémentarité poubelles/bacs et consigne.....	19
Annexe 2 - Faits saillants de l’étude de 2014 sur les valoristes	21

Présentation de les Valoristes, coopérative de solidarité

Les Valoristes, coopérative de solidarité a été fondée en 2012. Notre mission est de favoriser et d'appuyer, dans une approche de **gestion inclusive et participative**, la récupération de matières consignées, recyclables et réutilisables par les valoristes, ainsi que de faire connaître et reconnaître l'importance de leur contribution.

Les **valoristes** sont ces hommes et ces femmes qui collectent les matières consignées, recyclables et réutilisables des poubelles, des bacs de recyclage et des espaces publics (déchets sauvages) ainsi que dans la nature en échange d'argent. Pour beaucoup d'entre eux.elles, l'argent récolté permet de subvenir à des besoins essentiels comme se loger ou se nourrir. Cette activité agit souvent comme **dernier filet social** avant une situation d'itinérance. Ils.elles sont **des milliers** à Montréal et dans le reste du Québec.

Après nos expériences de dépôts ponctuels et de dépôt temporaire, notre objectif est d'ouvrir un/des **centre(s) de dépôt permanent(s) spécialisé(s)** dans le retour de contenants à boisson consignés (*bottle depot*) au bénéfice principal des personnes en situation de pauvreté qui collectent ces contenants. Ce projet s'inspire du modèle d'affaire de l'entreprise d'économie sociale *United We Can* de Vancouver et du succès des *Bottles Depots* au Canada ! Outre les contenants déjà consignés, nous concevons actuellement un **centre capable de récupérer de nombreux autres types de matières résiduelles**, notamment des contenants (plastique, verre) qui pourraient être consignés à l'avenir.

Prix et distinctions :

- 2015 – Meilleur projet - catégorie OSBL - Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal
- 2014 – Bourse Fondation en innovation sociale
- 2013 – Gagnante du Concours d'iDDées, Fonds d'action québécois en développement durable (FAQDD)
- 2013 – Lauréate Concours A GO, ON CHANGE LE MONDE ! Institut du Nouveau Monde
- 2013 – Concours québécois en entrepreneuriat - région de Montréal
- 2013 – Concours québécois en entrepreneuriat Sud-ouest de l'île et Ville-Marie

Introduction

La Coopérative de solidarité Les Valoristes tient à saluer la qualité de l'ensemble de la démarche de consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), tout particulièrement la qualité de la structure du processus de consultation en plusieurs étapes progressives via la tenue de séances d'information, d'ateliers thématiques incluant une période d'échanges et enfin la consultation publique pilotée par une commission indépendante. Ces éléments nous semblent à même de favoriser une participation citoyenne de qualité qui, bien que primordiaux dans tout processus de mise en plan d'une politique et/ou d'un plan d'action publique, ne sont que trop rarement mis en place.

Les commentaires que nous apportons dans ce mémoire visent à bonifier le projet du PMGMR 2015-2020. Ils s'inscrivent dans la perspective large dans laquelle s'insère ce plan, soit *une vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la région métropolitaine* et qui tourne autour des trois finalités suivantes :

- *bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable ;*
- *respecter la hiérarchie des 3RV ;*
- *atteindre le zéro enfouissement.*

Selon nous, cette perspective et cette vision d'ensemble sont incontournables, car les questions de gestion des matières résiduelles sont directement liées à de nombreux autres enjeux municipaux comme, par exemple, la propreté, la pollution, les finances publiques ou encore la pauvreté. C'est pourquoi les différents thèmes précités (entre autres) doivent impérativement être abordés, traités et intégrés dans le projet de PMGMR 2015-2020, faisant pleinement parties d'une réflexion collective sur les enjeux de gestion des matières résiduelles (GMR).

Après avoir partagé dix grands constats d'ordre environnemental, social et économique sur la gestion des matières résiduelles qui influencent le projet de plan de PMGMR 2015-2020, nous formulerons les trois grandes recommandations suivantes concernant le projet de plan de PMGMR 2015-2020 (ci-après le Projet de Plan) :

1. La CMM doit clarifier et baliser les grands objectifs et les orientations retenus dans le futur PMGMR 2015-2020.
2. La CMM doit mieux documenter et prendre en compte la (sur)consommation de contenants et la gestion des matières résiduelles hors-foyer ainsi que la problématique des déchets sauvages pour établir son Projet de Plan.
3. La CMM doit remettre en perspective les contributions actuelles et potentielles du système de consigne, sur les plans environnemental, social et économique et les intégrer à son Projet de Plan.

Nos dix constats clefs en lien avec la gestion des matières résiduelles

1. Le système de **consigne est un système efficace et efficient** sur le plan environnemental tant concernant le **taux de récupération** que la **qualité de la matière récupérée**.
2. Le système de consigne sur les contenants de boissons et le système de collecte sélective des matières recyclables sont **deux systèmes complémentaires**.
3. La **pollution urbaine** et la **propreté publique** sont des enjeux à part entière de la gestion des matières résiduelles et ne doivent pas être traités en parallèle.
4. La collecte de contenants consignés permet à des **milliers de personnes en situation de précarité/pauvreté** de boucler les fins de mois en collectant des contenants consignés et en les échangeant contre de l'argent.
5. Les **activités informelles de collecte** de contenants consignés par les valoristes **participent activement de la gestion des matières résiduelles** et doivent être considérées dans les stratégies adoptées en la matière.
6. La collecte des contenants consignés par les **valoristes** constitue une importante **contribution environnementale** en luttant contre les déchets sauvages et en participant activement à la très bonne performance de la consigne.
7. Toute modification du système de consigne a un **impact social et économique** majeur sur de nombreuses personnes en situation de grande pauvreté, en plus d'un impact environnemental majeur dans la logique des 3RV.
8. Bien qu'il ne soit pas normal que des personnes soient contraintes de ramasser des contenants consignés pour subvenir à leurs besoins essentiels (nourriture, logement, santé, etc.), il s'agit d'**une réalité qu'il ne faut pas occulter** et sur laquelle il est possible d'agir positivement en améliorant les conditions de cette activité.
9. Bien que l'activité de collecte de contenants consignée soit actuellement un précieux « filet social », elle ne peut être considérée comme une solution prioritaire à la **lutte contre la pauvreté**, qui doit relever d'abord de mesures gouvernementales adéquates.
10. Dans une perspective de **responsabilité élargie des producteurs** et de hiérarchie des 3RV-E (Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser, Enfouir), en **priorité la réduction à la source**, les impacts environnementaux et sociaux positifs du système de consigne actuel ou bonifié ne peuvent pas justifier un accroissement du nombre de contenants de boissons mis en marché ou la substitution de contenants réutilisables par des contenants à usage unique.

1. Clarifier et baliser les grands objectifs et les orientations retenues.

À première vue, la Communauté métropolitaine de Montréal semble s'être fixée un ensemble d'objectifs ambitieux et, pour autant, plutôt réalistes. Nous appuyons l'idée d'avoir plusieurs objectifs prioritaires et un dossier central soit, pour ce Projet de Plan, la question des matières résiduelles organiques. Malgré tout, plusieurs éléments pourraient être précisés et clarifiés afin de rendre plus clairs, transparents et compréhensibles pour le grand public les grands objectifs ainsi que les orientations retenues par la CMM dans son Projet de Plan.

Objectifs liés au recyclage – non différenciation des secteurs d'application (résidentiel, hors-foyer, ICI)

Sachant que les enjeux, la situation, le niveau actuel de performance, les marges de progression, le cadre réglementaire ou encore les acteurs en place sont différents, il nous apparaît qu'il serait **nécessaire de différencier des objectifs de recyclage spécifiques** selon que l'on parle du secteur résidentiel, hors foyer ou ICI (institutions, commerces, industries).

Si nous reprenons l'exemple des contenants de boissons que nous connaissons bien.

Les rares et dernières données disponibles concernant la consommation et la récupération hors foyer remontent au début des années 2000 et à une étude de SOLMERS (2003) commandée par Recyc-Québec sur la récupération des contenants à remplissage unique (CRU) consignés (exemple de CRU : les canettes de boissons gazeuses sucrées). Selon cette étude, reprise d'ailleurs dans le « plan d'action stratégique pour l'augmentation du taux de récupération de contenants à remplissage unique non consignés » de la Table de concertation sur la récupération des CRU non consignés de 2006¹, on dresse le constat suivant :

Quand aux habitudes de consommation, en admettant l'hypothèse qu'elles s'apparentent à celle des boissons en contenants consignés, il apparaîtrait que 70% des boissons en CRU non consignés qui ne sont pas actuellement récupérées seraient consommées à l'extérieur du foyer et 30% à la maison.

On constate, dans ce cas précis, l'importance de différencier et cibler la question du hors-foyer.

Absence d'objectif sur les éléments couverts par la Responsabilité élargie du producteur

Même s'il est vrai que la récupération d'un certain nombre de résidus domestiques dangereux, d'encombrants et de contenants consignés dépend en grande partie de la réglementation gouvernementale sur la responsabilité élargie des producteurs et sur la consignation, nous déplorons le fait de supprimer des **objectifs spécifiques pour ces éléments**.

¹ Ce plan est disponible au lien suivant : <http://gaia-environnement.com/wp-content/uploads/2006/06/Plan-strat%C3%A9gique-r%C3%A9vis%C3%A9-06-06-VF.pdf>

À la place du « aucun objectif », il serait possible de **se donner des objectifs au moins qualitatifs** : s'assurer de la complémentarité des mesures, collaborer à l'amélioration de la réglementation en place, participer à son application/mise en œuvre/promotion. D'autant plus que les municipalités sont des acteurs clés dans la mise en œuvre, la conception, la fixation d'objectifs pour ces différents programmes, qui interagissent d'ailleurs de manière directe sur les autres objectifs fixés par la CMM.

Flou entourant le sens donné aux termes clés - un lexique à renforcer

Dans les objectifs comme dans l'ensemble du document, des **précisions de définition des principaux termes clés** devraient être apportées afin d'avoir une bonne idée de ce qui est proposé. L'absence de définition claire peut porter à une interprétation qui peut nuire à la clarté des objectifs du Projet de Plan et susciter la méfiance du public à l'égard d'une certaine manipulation possible de sens. Il s'agit donc d'un enjeu de **rigueur**, de **qualité de l'information** mais aussi de **confiance des citoyens**.

Le tableau 1 ci-après présente les **principaux enjeux de définition**.

Tableau 1 – Principaux enjeux de définition dans le Projet de Plan

Définition absente de « matière résiduelle »

- Il nous semble nécessaire d'apporter une définition à ce terme clé dans l'ensemble de la démarche. A titre d'exemple, un déchet sur la voie publique, dit « déchet sauvage » est-il une matière résiduelle ?

Résidu ultime - définition proposée : *Résidu issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles*

- Les termes « conditionnement » et « mise en valeur » doivent eux-mêmes être définis.
- Un résidu ramassé à terre lors du nettoyage de la ville (déchet sauvage) rentre-t-il dans cette catégorie ?

Matière « récupérée » (récupération) / « recyclée » (recyclage) / « valorisée » ou « mise en valeur » (valorisation)

- Les nuances entre ces différents termes doivent être plus clairement balisées, notamment en vue de sensibiliser à la hiérarchie des 3RV-É et de l'opérationnaliser.
- Par exemple, les matières récupérées ne sont pas forcément recyclées (enjeu de la qualité de la matière, contamination, type de débouchés, etc.).
- Il existe une multitude de définitions pour le terme « valorisation » en lien avec la gestion des matières résiduelles. Aussi, il est fondamental de préciser quelle acception est retenue dans la démarche générale de la CMM.

2. Mieux documenter et prendre en compte la (sur)consommation et la gestion des matières résiduelles hors-foyer et la problématique des déchets sauvages.

Outre l'importance de différencier davantage les objectifs, les orientations et les mesures concernant les trois types de recyclage (résidentiel, hors foyer, ICI), il nous semble que deux enjeux extrêmement importants de la gestion des matières résiduelles ont été omis dans le Projet de Plan malgré leur **centralité dans toute stratégie de gestion des matières résiduelles**, à savoir **les déchets sauvages** et la **pollution**, urbaine comme rurale, problématiques fortement liées à la consommation nomade et à la gestion des matières résiduelles hors-foyer.

Nature et portée de l'enjeu des déchets sauvages

A Montréal comme dans les banlieues et les campagnes de la CMM, on peut constater la grande présence de ces déchets sauvages à terre, dans la rue, dans les stationnements, dans les parcs, dans les ruelles, dans les fossés de nos campagnes, dans nos rivières... Ce constat s'appuie notamment sur les nombreux échanges avec la centaine de valoristes avec qui nous travaillons régulièrement au travers du centre de dépôt. Ces derniers ont une connaissance très fine du niveau de contamination, des lieux où l'on retrouve le plus ces déchets sauvages mais aussi sur la quantité de contenants recyclables et consignés que l'on retrouve dans les poubelles et plus encore, un peu partout à terre dans la ville.

Les déchets sauvages (*litter* en anglais se différenciant de *garbage*) sont **directement liés à l'offre de contenants et de produits dans un modèle de consommation « nomade »** avec une croissance parallèle du nombre de contenants et de matières recyclables et, tout particulièrement, une multiplication des types de contenants de boissons consommés hors foyer. Les déchets sauvages sont aussi **fortement influencés par les activités/festivités externes** ainsi que, dans une mesure qu'il faudra à l'avenir bien évaluer, par **l'offre d'équipements de récupération adéquats**, comme des poubelles et/ou de bacs de recyclage et/ou des centres de dépôt spécialisés, comme ceux que nous souhaitons offrir.

Cette situation d'abondance de déchets sauvages est problématique à plusieurs titres :

- Ils constituent un **gisement extrêmement important de matières recyclables**, essentiel à considérer dans toute stratégie visant à réduire le nombre de matières recyclables allant à l'enfouissement, tout en augmentant leur taux de récupération et de réutilisation/recyclage.
- Ils génèrent des **coûts potentiellement importants** pour les municipalités.
 - **Coûts directs** : coûts d'enfouissement, équipements et ressources humaines mobilisés (que ce soit des employés municipaux ou des bénévoles d'organismes communautaires et sociaux) pour le nettoyage/ramassage/collecte régulier - plus difficile et moins mécanisable - et ponctuel (exemples des grands ménages du printemps ou post-événements) ;

- **Coûts indirects** : coûts liés à la pollution ; impacts sur les infrastructures comme les égouts, fossés et eaux d'écoulement ; dégradation de l'image publique de la ville (impression de propreté/saleté) et perte d'attractivité de la ville (tourisme / affaires), etc.
 - Ces coûts comme d'ailleurs l'ensemble du traitement de poubelles sont **entièrement assumés par les municipalités et les contribuables et aucunement compensés par les producteurs/consommateurs/générateurs de ces déchets** (responsabilité des producteurs).
 - Parmi les rares évaluations des coûts des déchets sauvages, l'Association des Municipalités de l'Ontario évaluait en 2007 et 2008 dans deux documents de réflexion, tout en reconnaissant le manque d'évaluation détaillée, la limitation aux coûts d'enfouissement et le contexte particulier de l'Ontario au niveau des coûts élevés d'enfouissement -, les coûts des déchets sauvages liés aux emballages, contenants et imprimés à plusieurs millions de dollars pour atteindre 80MS en ajoutant le coût lié aux poubelles². Cela n'inclut pas les coûts indirects de pollution et de propreté.
- La présence ou l'absence de déchets sauvages et l'impression de propreté peuvent jouer un **grand rôle sur les efforts d'ISÉ** (information, sensibilisation et éducation), qui sont mis de l'avant comme des éléments centraux de la démarche proposée (orientation 6). A titre d'exemple, quel impact sur des raisonnements de type « à quoi bon faire attention à bien recycler ou disposer de nos contenants si partout autour de nous, nous sommes entourés de matières résiduelles et de lieux sales ». Cet effet doit être mieux étudié.
- Cette situation et la forte croissance du nombre du volume de ses contenants non consignés depuis le début des années 2000 mettent de l'avant l'importance de la **réduction à la source**. Elle doit amener les municipalités à s'interroger sur les moyens, notamment réglementaires, d'agir à ce niveau comme, par exemple, le bannissement des contenants à usage unique dans les édifices/lieux publics ou encore l'encadrement des conditions de la distribution et du recyclage de ces contenants et emballages lors d'évènements publics externes.

² *The additional cost of managing consumer packaging through Litter clean up and garbage disposal is estimated to cost municipalities more than \$80 million. Much of this additional packaging material goes directly to landfill or into the litter stream, ultimately disposed of and sent to landfill. Considerable amounts of packaging, due to the nature of its composition, have either no markets or very poor markets and are therefore landfilled rather than recycled. These costs are borne 100% by the municipal taxpayer. It is recognized that detailed waste and litter audits are required to better quantify this number more precisely. Source : AMO/AMRC Discussion Paper on Strengthening Extended Producer Responsibilities for Ontario's, Blue Box, August 2007*

- Actuellement, il n'existe **aucun portrait détaillé** de la situation de ces déchets sauvages à Montréal ou dans la CMM : nature, volume, taux de ramassage et coûts associés pour les municipalités et les contribuables, etc.

Le recyclage hors-foyer, une solution efficace et suffisante ?

Dans le Projet de Plan, on peut lire les éléments suivants :

...considérant que dans les aires publiques municipales où des équipements sont présents, le taux moyen global de récupération était de 77,9 % pour les aires intérieures, 60,1 % pour les aires extérieures et 52,7 % pour les îlots de rues [...] des équipements devront systématiquement être présents dans les espaces publics respectant la même déclinaison utilisée pour les équipements résidentiels.

Les chiffres de performance utilisés sont tirés du Rapport d'activité et résultats 2008-2011 de la Table pour la récupération hors foyer³.

Tout d'abord, nous insistons sur l'importance de la question des îlots dans les rues et dans les aires extérieures, qui intéressent au premier chef les municipalités. En effet, ces équipements sont situés directement dans l'espace que les citoyens associent au **champ de responsabilité de la municipalité**.

Concernant l'impact des infrastructures de recyclage et de récupération des déchets hors foyer, nous souhaitons souligner que les **données sont encore partielles et partiales**, amenées par des acteurs ayant un certain intérêt à mettre de l'avant la performance éventuelle de certains systèmes au dépens d'autres tout aussi performants (indépendance des acteurs de la Table sur la récupération hors foyer à questionner). Bien que les méthodologies soient clairement exposées et rigoureuses, elles sont partisans et non neutres. Manquent selon nous les éléments suivants qui pourraient faire partie intégrante d'une analyse complémentaire :

- **Qualité de la matière récupérée** : Pensons à la forte contamination potentielle du papier/carton.
- **Inclusion des déchets en dehors des infrastructures (poubelles et bacs) notamment les déchets sauvages** : leur exclusion actuelle limite l'évaluation de performance. Pour un parc, peut-on évaluer l'efficacité du recyclage hors foyer sans considérer les déchets à terre dans le parc ?
- **Choix du poids comme critère unique pour évaluer taux de récupération** : les poubelles et les bacs de recyclage ne se remplissent pas en poids mais en volume. Le poids peut, par exemple, surpondérer des contenants en verre et sous pondérer des éléments comme les bouteilles d'eau. Cela évacue les questions de rapidité de remplissage des poubelles, des risques de débordements et des fréquences de collecte.

³ Ce rapport est disponible au lien suivant : <http://www.programmehorsfoyer.ca/wp-content/uploads/2014/02/trhf-rapport-2008-2011-vf.pdf>

Même avec ces limites, les **résultats sont mitigés**, tirés du Rapport d'activité et résultats 2008-2011 de la Table pour la récupération hors foyer : par exemple, on constate un faible taux de récupération pour l'offre extérieure (60,1 % pour les aires extérieures et 52,7 % pour les îlots de rues). Ces données nous interpellent : avec une performance de 50 %, cela signifie-t-il qu'une matière recyclable sur deux finit dans la poubelle et non dans le bac de recyclage ? Que le citoyen jette presque toujours sa matière recyclable ou son déchet aléatoirement dans la poubelle ou le bac de recyclage ? Cela doit aussi, selon nous, **questionner la force réelle du levier de l'information, sensibilisation, éducation (ISÉ)**. On fonde dans l'étude beaucoup d'espoir sur l'ISÉ et le changement des comportements des consommateurs.trices pour effectuer le bon geste de tri/recyclage. Cependant, les efforts menés au cours des dernières années pour ancrer ces changements et les performances très moyennes du recyclage hors-foyer incitent à la prudence quant à l'efficacité de ces mesures.

Une documentation solide pour une meilleure prise de décision

Nous invitons la CMM à se fixer un **objectif en matière de déchets sauvages** et à ajouter une mesure visant à évaluer la situation et les coûts des déchets sauvages pour les municipalités, en dressant un **portrait détaillé et une analyse approfondie**. Cette étude pourrait être menée, par exemple, par la *Chaire de recherche en valorisation des matières résiduelles* qui a notamment pour mission la caractérisation des flux et des gisements ainsi que des potentiels de recyclage et de valorisation. Cette recherche devrait, selon nous, être menée en association avec différents partenaires, parties prenantes du sujet (municipalités, organismes communautaires, Table de récupération hors-foyer, valoristes, commerces, organisateurs d'événements, citoyens, etc.). Une nouvelle évaluation / caractérisation des poubelles et du recyclage hors-foyer avec des paramètres revus et élargis pourrait être menée en parallèle de cette étude.

3. Remettre en perspective les contributions actuelles et potentielles du système de consigne, sur les plans environnemental, social et économique.

Étant donné les débats actuels entourant sa modernisation et l'incertitude que cela soulève, nous reconnaissons le caractère extrêmement politique et délicat d'aborder la question du système de consigne dans le Projet de Plan. Cependant, nous estimons que **le PMGMR ne doit pas faire l'impasse sur la consignation des contenants**, ce système de recyclage étant complémentaire à la collecte sélective et potentiellement une des **pièces essentielles** pour atteindre les objectifs que s'est fixée la Communauté Métropolitaine de Montréal en matière de « mise en valeur » des matières recyclables (de 59% à 70%).

Comme il est souligné dans le Projet de Plan :

Rappelons qu'en juin 2009, le rapport de consultation de la commission de l'environnement de la Communauté sur le renouvellement de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 recommandait de maintenir la consigne sur les contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses, et d'évaluer l'opportunité d'accroître ce système de consignation à d'autres contenants en application du principe de la responsabilité élargie des producteurs.

Ajoutons à cette recommandation les prises de position de nombreuses villes de la CMM en faveur du maintien et de la modernisation de la consigne au travers notamment de résolutions votées aux conseils municipaux. Nous pouvons aussi souligner que plusieurs municipalités de la CMM, dont les villes de Montréal et Laval, appuient la mission du projet Pro-Consigne Québec⁴.

Le **simple encadré sur la consigne** p. 39 nous paraît définitivement **insuffisant et problématique** au regard de certaines affirmations notamment concernant la performance de la consigne en comparaison à la collecte sélective. De plus, nous fournissons dans les sections ci-dessous un certain nombre d'éléments qui, selon nous, peuvent contribuer à replacer le système de consigne dans la perspective du PMGMR.

Performance générale de la consigne

Jusqu'à maintenant, le système public de consignation des contenants à remplissage unique, qui vise la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses, a permis de récupérer une plus grande proportion de ce type de contenants que la collecte sélective municipale. Cependant, les résultats des dernières années laissent croire que d'ici peu, celle-ci pourrait atteindre une performance équivalente. P.39

Nous souhaitons questionner cette affirmation centrale à la manière dont le plan aborde la consigne, qui est **plus une hypothèse qu'un véritable fait démontré**. Le Projet de Plan ne cite **aucune source** permettant d'appuyer cette affirmation. Au contraire, il nous semble que la plupart des études, même les plus critiques envers le système de consigne, soulignent, malgré l'absence de modernisation et d'actualisation ainsi que les aberrations actuelles du système (certains contenants similaires consignés alors que d'autres non) que ce système fait l'objet d'une **bien meilleure performance environnementale** comparée à la collecte sélective en termes de taux de récupération mais aussi de qualité de la matière récupérée tout particulièrement pour les canettes et bouteilles de plastique, ainsi que d'un **large soutien du public**. À titre d'exemple, rappelons que **31 % des canettes d'aluminium non consignées sont recyclées contre 71 % pour celles qui sont consignées**⁵. **Toute abolition ou réduction de la consigne compromettrait l'atteinte des objectifs du Projet de Plan** en termes de matières recyclables.

⁴ Liste des partenaires de Pro-Consigne disponible ici : <http://www.pro-consigne.org/fr/page/nos-partenaires-1.htm>

⁵ Le taux de récupération des matières est calculé à partir des études de caractérisation d'Éco Entreprises Québec et Recyc-Québec en comparant notamment les proportions de contenants recyclables déposés dans la poubelle et dans le bac de récupération. Ainsi, sur 100 canettes (non consignées), 69 ont

Lorsque l'on regarde la performance, il est aussi fondamental de savoir si l'on compare les taux de recyclage résidentiel ou hors foyer où les deux systèmes peuvent avoir des taux de récupération très différents. **La consigne étant potentiellement plus efficace hors foyer** même si cette efficacité est presque impossible à mesurer et tient pour beaucoup au travail des valoristes.

Rappelons encore le constat de l'étude Solmers de 2003 et les éléments mis de l'avant par la Table de concertation sur la récupération des CRU non consignés de 2006 : *en admettant l'hypothèse qu'elles s'apparentent à celle des boissons en contenants consignés, il apparaîtrait que 70% des boissons en CRU non consignés qui ne sont pas actuellement récupérées seraient consommées à l'extérieur du foyer et 30% à la maison.*

En lien avec le point précédemment abordé, la consigne, notamment au travers du travail des valoristes qui collectent les contenants consignés abandonnés sur la voie publique, **a un effet direct sur les déchets sauvages**. Toutes les rares études menées notamment lors de l'introduction de ces systèmes dans les années 80 et 90⁶ - si des études plus récentes seraient nécessaires, ces données plus anciennes nous rappellent l'impact qu'a eu à l'époque l'instauration de la consigne sur les déchets sauvages - soulignent cette contribution essentielle de la consigne comme outil de lutte aux déchets sauvages notamment aux contenants de boisson – permettant à quelqu'un d'être compensé pour ramasser le déchet sauvage de quelqu'un d'autre.

Priorité dans la hiérarchie des 3RV-E (Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser, Enfouir) mise de l'avant par le gouvernement et la CMM, le **potentiel de réduction à la source** doit trouver sa juste place comme critère d'évaluation de la performance des systèmes de récupération. Dans une perspective de croissance, au cours de la dernière décennie, de la mise en marché des contenants de boissons consignés mais surtout la plupart du temps non consignés (jus, boissons énergétiques énergisantes, thés glacés, coolers, etc.), il nous apparaît important de mettre de l'avant l'effet de réduction à la source d'un renchérissement du coût d'un contenant à l'achat. Seule la consigne peut favoriser une réduction à la source, surtout si elle s'applique de manière homogène à tous les contenants d'un même type de breuvage et qu'elle vise des contenants à bas coûts comme les bouteilles d'eau. Par exemple, une consigne à 10 sous sur une bouteille d'eau dont le prix de vente est de 25 sous (packs de 24) peut avoir un effet dissuasif.

éventuellement abouties aux ordures et 31 ont été recyclées. Rapport du CREATE, 2015, [Étude comparative des systèmes de récupération des contenants de boisson au Québec](#), page xi

⁶ Bottlebill.org - Litter studies in bottle bill states :

<http://www.bottlebill.org/about/benefits/litter/bbstates.htm>

Interdépendance et complémentarités des systèmes de collecte sélective et de consigne

Un autre élément qui nous incite à faire plus de place dans le Projet de Plan au système de consigne est l'**interdépendance** et l'**interaction** entre ces deux systèmes que sont la consigne et la collecte sélective.

Quand bien même elles n'ont pas de contrôle direct sur le système de consigne, **les municipalités ont un rôle important à jouer dans la promotion et la sensibilisation concernant les bonnes pratiques entourant ce système, l'offre d'équipements et de lieux de retour** (exemple de l'appui à notre centre de dépôt). De plus, elles sont **directement influencées sur le plan financier**. Comme nous l'avons souligné dans la section précédente, elles assument l'essentiel des coûts liés aux déchets sauvages ainsi que de la gestion et du traitement des poubelles et une partie des coûts de la collecte sélective municipale (rappelons que la compensation versée par les producteurs ne compte que pour *en moyenne 71 % des coûts totaux de la collecte sélective [résidentielle et hors foyer] (p.52)*.

Afin de passer de 59 % à 70 %, les efforts concernant les matières recyclables devront être mis sur l'optimisation de la collecte en déterminant le meilleur mode (petit bac, bac roulant, sac, etc.) et la fréquence optimale à adopter. La mécanisation des collectes pourra être envisagée quand le contexte local y sera favorable.

Selon nous, la marge de progression de 11 % nécessaire pour passer de 59 à 70 % de matières recyclables « mises en valeur » ne peut se faire qu'en **bonifiant les deux systèmes** de récupération des contenants de boissons que sont la collecte sélective et la consigne mais aussi, et surtout, **en optimisant leur complémentarité** (les deux systèmes ne devant jamais être opposés frontalement comme c'est trop souvent le cas).

Il serait d'ailleurs judicieux que le Projet de Plan explicite la **reconnaissance de la consigne comme une des modalités de récupération des matières recyclables** ou encore, souligne l'influence et l'importance de la complémentarité des différents systèmes dans une perspective élargie intégrant les perspectives résidentielle, mais aussi hors-foyer et ICI, ainsi qu'en incluant la problématique des déchets sauvages.

Ces éléments seront particulièrement importants à prendre en compte au moment d'aborder des *pistes d'optimisation des services et des coûts de gestion des matières résiduelles*. Notamment, les contenants de boissons sont souvent des **réservoirs d'air** et peuvent remplir rapidement des poubelles et bacs de recyclage, des espaces sur les trottoirs, quand bien même le tout est ensuite compacté dans un camion ou dans une machine récupératrice de type gobeuse. Cela affecte donc les questions de fréquence de collecte, le type de bac nécessaire et le type de collecte notamment le niveau de mécanisation (rappelons que la mécanisation et l'automatisation des opérations de collecte est beaucoup plus difficile en ce qui concerne le

recyclage hors foyer, la récupération des poubelles hors foyer et le ramassage - nettoyage des déchets sauvages).

Toujours, dans une optique d'optimisation de la complémentarité des systèmes, nous joignons aussi en Annexe 1 des exemples de poubelles et bacs de recyclage externes – souvent sur des îlots de rue - offrant des supports pour contenants consignés. À l'inverse, certaines poubelles, par leur conception, empêchent que des contenants consignés qui s'y seraient retrouvés ne soient ramassés par des valoristes et remis dans le système de recyclage. Il est possible également **d'optimiser les complémentarités en agissant sur les équipements.**

Dimensions sociales associées au système de consigne

Outre la question de l'emploi local lié à la consigne qui doit être considéré dans l'analyse du système de recyclage, nous souhaitons également apporter les éléments ci-après concernant la performance du système de consigne de contenants de boissons sur le plan social et économique sous l'angle particulier des valoristes.

Un estimé de plusieurs milliers de personnes dans la CMM collectent et échangent contre de l'argent des millions de contenants consignés leur permettant souvent de boucler leurs fins de mois. Ces valoristes récupèrent essentiellement les contenants des autres consommateurs qui les mettent au bac de recyclage, à la poubelle ou les jettent à terre. **La contribution réelle des valoristes est méconnue et sous-estimée.** Les rares données collectées en contexte montréalais nous montrent qu'il s'agit surtout de personnes de 50 ans et plus avec une grande difficulté à trouver un emploi ou des personnes plus jeunes pour qui cette activité est une activité d'urgence ou de transition dans un moment difficile. Il faut souligner que toute abolition de la consigne pourrait avoir des conséquences majeures pour cette population en situation de grande pauvreté et de précarité. Pour de nombreux.ses valoristes, **l'argent ainsi collecté leur permet de payer leur nourriture et leur loyer constituant souvent le dernier « filet social » pour ne pas tomber en situation d'itinérance.** Cette dimension doit être mieux évaluée et prise en compte d'autant plus qu'elle croise les autres démarches des municipalités en matière de lutte à la pauvreté et à l'itinérance.

Aux fins d'éclairage sur ces enjeux, nous joignons en Annexe 2 un ensemble d'informations préliminaires sur le portrait des valoristes et le type de matières récupérées et ainsi "mises en valeur", réalisée par François Bordeleau - étudiant-chercheur du Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS), Université de Montréal, pour le compte de notre coopérative à l'été 2014⁷.

⁷ L'étude complète, ainsi que d'autres études similaires dans d'autres régions du Canada, sont disponibles au lien suivant : http://www.cooplesvaloristes.ca/?page_id=64

Opportunités liées à la mise en place de centres de dépôt pour contenants consignés et à un élargissement de la consigne

La coopérative de solidarité des valoristes vise à mettre sur pied un ensemble de centres de dépôt complémentaires au retour actuel chez les détaillants.

Les spécificités et la différenciation principale de notre centre de dépôt comme lieu de retour de la consigne par comparaison au retour chez les détaillants reposent sur les éléments suivants :

- Tout le monde est bienvenu et accueilli avec une personne et un sourire (au lieu de la machine gobeuse).
- Tous les contenants consignés sont acceptés.
- Toute quantité de contenants consignés est acceptée.
- Les contenants consignés écrasés sont acceptés (décompte visuel).
- Un traitement rapide.
- Un paiement direct.

Au regard de notre expérience terrain et des expériences canadiennes (en premier lieu, celle de *United We Can*), les principaux impacts de ces centres de dépôt permanents seraient :

- **Améliorer les conditions de travail et de vie des valoristes.**
- **Favoriser l'inclusion sociale** de ces acteurs souvent marginalisés grâce à une meilleure organisation, un dialogue avec eux et une reconnaissance sociale de leur activité.
- **Créer des emplois** en favorisant la réinsertion de personnes actuellement exclues du marché du travail.
- **Augmenter la récupération** des contenants recyclables consignés.
- **Lutter contre les déchets sauvages.**
- **Développer la capacité des valoristes** à mettre en place des réseaux et à collaborer avec les ICI, les résidents locaux ainsi qu'avec les municipalités et les autorités gouvernementales en vue d'une meilleure prise en compte de leur situation dans les politiques publiques.
- En tant que premier dépôt de contenants consignés au Québec en économie sociale, **servir de modèle** et de projet pilote pour d'éventuels points de dépôts multiples.
- **Agir potentiellement comme lieu de récupération** pour d'autres matières que celles consignées actuellement, qui posent de nombreux problèmes de contamination des bacs de recyclage ou de coûts de collecte (exemple : verre, petits électroniques, autres).

Opportunités liées à une modernisation de la consigne

Selon nous, plusieurs éléments positifs pourraient être liés à la modernisation du système de consigne notamment autour des trois éléments suivants : actualisation de la consigne à 5 sous pour la porter à 10 sous, consigne élargie à tous les contenants d'eau inférieurs à un litre et de

boissons sucrées non alcoolisées, *coolers* et cidres en plastique/verre/métal (thés glacés, jus, boissons énergétiques, énergisantes, etc.). Une telle consigne actualisée et élargie permettrait un **accroissement significatif de la performance de recyclage** au niveau de ces contenants largement consommés hors foyer et **agirait de manière importante sur les déchets sauvages** car on retrouve beaucoup de ces contenants à terre et dans la nature. Avec une telle consigne modernisée, les municipalités, les organismes communautaires et d'autres organisations comme la nôtre pourraient probablement **financer une partie significative de leurs activités** de collecte/nettoyage des espaces/voies/parcs publics, ménages de printemps, ménages des fossés, etc., certaines activités de recyclage des contenants de boisson lors de grands événements ou des services de collecte des matières recyclables auprès de certaines ICI (tout particulièrement en contexte d'abandon du programme *Consignaction* qui offrait un programme de récupération des contenants consignés aux ICI).

Conclusion

En guise de conclusion nous souhaitons simplement rappeler nos trois recommandations centrales :

1. Clarifier et baliser les grands objectifs et les orientations retenues.
2. Mieux documenter et prendre en compte la (sur)consommation et la gestion des matières résiduelles hors-foyer ainsi que la problématique des déchets sauvages.
3. Remettre en perspective les contributions actuelles et potentielles du système de consigne, sur les plans environnemental, social et économique

Quand bien même l'élément central de ce plan n'est pas la question des matières recyclables, cette question doit continuer d'être abordée de front en continuité avec les engagements et la dynamique du plan précédent où cette question était centrale. Surtout, il est nécessaire d'anticiper dès maintenant les bases de fondation du futur plan qui devrait s'intéresser prioritairement aux résidus ultimes notamment en mettant sur la table la question des déchets sauvages qui actuellement, à moins d'être des contenants consignés et ramassés par des valoristes, vont presque tous à l'enfouissement !

Au plaisir de collaborer à la réalisation et au succès de ce PMGMR 2015-2020.

Annexe 1 - Complémentarité poubelles/bacs et consigne

Exemples de poubelles/bacs complémentaires avec la consigne et l'activité des valoristes



Bac public - Ville de Cologne, Allemagne



UNIVERSITÉ DE VICTORIA- VICTORIA -BC



Ken Lyotier - VANCOUVER-BC



VANCOUVER, BC



Exemples de poubelles montréalaises ne permettant pas la collecte de contenants consignés par les valoristes



Annexe 2 - Faits saillants de l'étude de 2014 sur les valoristes

Nous présentons ci-dessous les faits saillants de l'étude réalisée à l'été 2014 et intitulée « La récupération informelle des contenants de boissons consignés à Montréal, , Une étude exploratoire autour du projet pilote de centre de dépôt temporaire de Les Valoristes, coopérative de solidarité ». L'étude complète, ainsi que d'autres études similaires dans d'autres régions du Canada, sont disponibles sur le site web de la Coop – [section Études et rapports](#).

Résumé : Ce rapport présente les principaux résultats d'une étude réalisée à l'été 2014 auprès de 50 valoristes fréquentant le centre de dépôt temporaire de la Coopérative de solidarité les Valoristes, lieu spécifiquement dédié au retour des contenants consignés. Le rapport dresse un portrait socio-démographique des valoristes. Il documente leur travail, les réalités et les enjeux auxquels ils sont confrontés ainsi que l'importance que revête la consigne dans leur vie. Il met en lumière leur activité de récupération et indirectement la contribution des valoristes au fonctionnement de la consigne, au recyclage et à la lutte aux déchets sauvages. Enfin, il montre le regard des valoristes sur la mise sur pied de centres de dépôts et l'avenir de la consigne.

Portrait sociodémographiques des valoristes

- La population des valoristes est très majoritairement masculine.
- La clientèle de la coopérative est aussi relativement âgée : plus de la moitié dépasse les 50 ans, et le tiers d'entre eux ont plus de 55 ans.
- La majorité des répondants sont d'origine québécoise. Seuls trois répondants viennent du reste du Canada, et cinq proviennent du reste du monde.
- Contrairement aux idées reçues, 76% des valoristes disposent d'un logement plus ou moins stable, et 40% des répondants n'ont jamais connu de situation d'itinérance. Cependant, il faut néanmoins rappeler que la grande précarité d'emploi de plusieurs travailleurs les place dans une situation de risque d'itinérance.
- Près de la moitié des valoristes possèdent un diplôme post-secondaire.
- 62% des répondants ont affirmé avoir d'importants problèmes de santé nuisant à leur employabilité, à leurs conditions de vie ou nécessitant d'importantes dépenses. Seuls 20% des répondants ont affirmé être en parfaite santé.
- La presque totalité des répondants ont affirmé avoir subi des blessures mineures suite au travail de collecte (coupures, muscles étirés, ampoules, problèmes de pied), mais la plupart semblent sous-estimer ce genre de problèmes.

Caractéristiques des activités de collecte des contenants consignés

- Près des deux tiers récupèrent plus de 25\$ par semaine de consigne de contenants consignés, un tiers échange pour plus de 100\$ par semaine de contenants consignés ce qui représente généralement plus d'un millier de contenants collectés par semaine.

- Les contenants collectés proviennent de deux sources principales : 54% des répondants affirment collecter principalement dans les bacs de recyclage, et 38% affirment que les contenants collectés proviennent principalement des poubelles, des parcs ou de ce qui traîne sur le sol.
- 20% des valoristes affirment avoir des ententes à moyen terme avec des entreprises ou des résidents, qui leur assurent un nombre de contenants consignés relativement stable à chaque semaine.
- 52% des répondants ont affirmé collecter des contenants toute l'année, alors que les 48% restant arrêtent de collecter les contenants en hiver.
- 12% des répondants collectent aussi de la ferraille.
- L'argent de la consigne échangée sert, pour 44% des répondants, à payer les dépenses de base comme le logement, la nourriture, les vêtements, le transport et les soins. Un autre 20% utilise cet argent pour payer les dépenses de base, mais arrive aussi à compléter le financement de certains « extras ». Finalement, pour 24% des personnes interrogées, la collecte permet principalement de se payer ces « extras ».
- Cela implique que, pour une majorité de valoristes, la consigne sert de complément à l'aide sociale, dans des contextes d'exclusion temporaire ou permanente du marché du travail (problèmes de santé, inaptitudes, chômage de longue durée, etc.).
- Cela permet aussi d'assurer pour plusieurs une stabilisation financière malgré la précarité d'emploi, ainsi qu'une réinsertion sociale en dehors de la mendicité ou de la criminalité.
- Selon les valoristes, de plus en plus de personnes s'adonnent à cette activité. Les nouveaux récupérateurs proviendraient de milieux de plus en plus différents, impliquant une modification du profil typique du valoristes. Cela inclut notamment une implication importante des différentes communautés ethniques ou culturelles, mais aussi l'apparition de groupes organisés et d'étudiants.

Impacts du dépôt de contenants consignés de la coopérative

- Pour la grande majorité des personnes rencontrées, le dépôt permettait de sauver énormément de temps et, donc, d'augmenter leur production. Cela est dû notamment à l'efficacité du centre de dépôt, mais aussi au fait qu'il accepte plusieurs types de contenants sans restriction, contrairement aux épiceries et aux dépanneurs qui imposent souvent diverses limites (nombre, type, qualité), ainsi que les contenants écrasés qui ne sont pas acceptés dans la filière traditionnelle de retour des contenants consignés.
- Pour plusieurs, la coopérative a permis la création d'un sentiment de communauté, permettant à plusieurs récupérateurs de discuter et de créer des liens.